



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 29

21 juillet 1971

### PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le ministre de la Justice, M. John N. Turner, a présenté le mois dernier à la Chambre des communes un projet de loi sur la protection de la vie privée.

Ce projet de loi ajoute une nouvelle partie au Code criminel sous le titre: Atteintes à la vie privée. M. Turner a exprimé l'espoir qu'il soit bientôt possible de régler d'autres sujets connexes tels les renseignements obtenus par ordinateur, les banques de données et autres, afin d'accroître davantage le droit à la protection de la vie privée.

Selon cette loi, ce serait pour la première fois une infraction que d'intercepter volontairement des

communications privées au moyen de dispositifs électromagnétiques, acoustiques, mécaniques ou autres. Une communication privée désigne toute communication orale ou télécommunication faite dans des circonstances telles que son auteur peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ne soit pas interceptée par une personne autre que la personne à laquelle il la destine. Une interception désigne ici l'écoute, l'enregistrement ou l'obtention d'une communication ou de sa substance, son sens ou son objet.

Ce serait également une infraction de posséder, vendre ou acheter un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, ou un élément ou une pièce d'un tel dispositif, sachant que la conception de ce dernier le rend principalement utile à l'interception clandestine des communications privées.

La troisième infraction concernerait la divulgation de tout renseignement illégalement intercepté; ou la divulgation, non autorisée, de renseignements légalement recueillis.

#### SOMMAIRE

Projet de loi sur la protection de la vie privée .....	1
Les Ballets nationaux à la Place Ontario .....	2
Mission économique en Chine .....	3
Changements dans le Cabinet fédéral ....	3
Les Postes soulignent l'importance des Transports .....	4
Échange de cadets de l'Armée .....	4
Les Postes: nouveau service universel "tout-par-avion" .....	5
Les jeunes s'intéressent aux parcs nationaux .....	5
Les relations canado-nigériennes .....	6

#### EXCEPTIONS

Les deux exceptions de base à l'interdiction générale d'intercepter des communications privées seraient:

1. Lorsque l'interception ou la saisie a pour objet de prévenir ou de dépister des activités d'espionnage, de sabotage ou toute autre activité subversive contre le Canada ou préjudiciable à la sécurité du Canada, et qu'elle est nécessaire dans l'intérêt public; ou
2. Lorsqu'un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle en a donné l'autorisation afin de faciliter une enquête criminelle.

Le projet de loi prévoit également certaines



autres exceptions. L'interception sera excusée lorsque la personne qui intercepte a le consentement de l'une des parties à la communication, ou lorsque l'interception est faite fortuitement par un employé de la compagnie de téléphone dans l'exercice de ses fonctions ordinaires.

Pour qu'un juge accorde l'autorisation d'intercepter une communication privée, il doit être convaincu que:

- a) d'autres méthodes d'enquêtes ont été essayées et ont échoué;
- b) les autres méthodes d'enquête ont peu de chance de succès; ou
- c) l'urgence de l'affaire est telle qu'il ne serait pas pratique de mener l'enquête relative à l'infraction en n'utilisant que les autres méthodes d'enquête.

L'autorisation ne peut être accordée que s'il s'agit de délits, et pour un maximum de 30 jours. Il est prévu qu'elle peut être renouvelée si le juge est convaincu par d'autres preuves que le renouvellement est nécessaire.

#### CAS D'URGENCE

Il est prévu d'accorder, en cas d'urgence, une permission d'intercepter pour une période maximum de trente-six heures, si un procureur général ou le solliciteur général, ou un agent de la paix ou un fonctionnaire public désigné par écrit par lui, est convaincu que se trament ou se trameront des menées conspiratrices mettant en cause des personnes soupçonnées de participer aux activités d'organisations criminelles; et que la situation exige que les interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue. Toutefois, cette procédure d'urgence prévoit qu'il faudra présenter une demande d'autorisation le plus rapidement possible.

#### UTILISATION DE PREUVE

Une communication privée recueillie au cours d'une interception illégale sera inadmissible, mais toute preuve recueillie directement ou indirectement à la suite de cette interception pourra être utilisée. Avant qu'une communication privée recueillie par une interception puisse être utilisée dans un procès, l'accusé devra recevoir un préavis de l'intention de ce faire, accompagné d'une transcription de la communication.

La divulgation de l'existence d'une communication privée ou de son contenu sera interdite sauf:

- lorsque la divulgation a lieu au cours d'une déposition sous serment;
- aux fins d'une enquête en matière pénale;
- au cours de l'exploitation normale d'un réseau de télécommunication;
- ou lorsque la divulgation est faite à un agent de la paix et vise à servir l'administration de la justice.

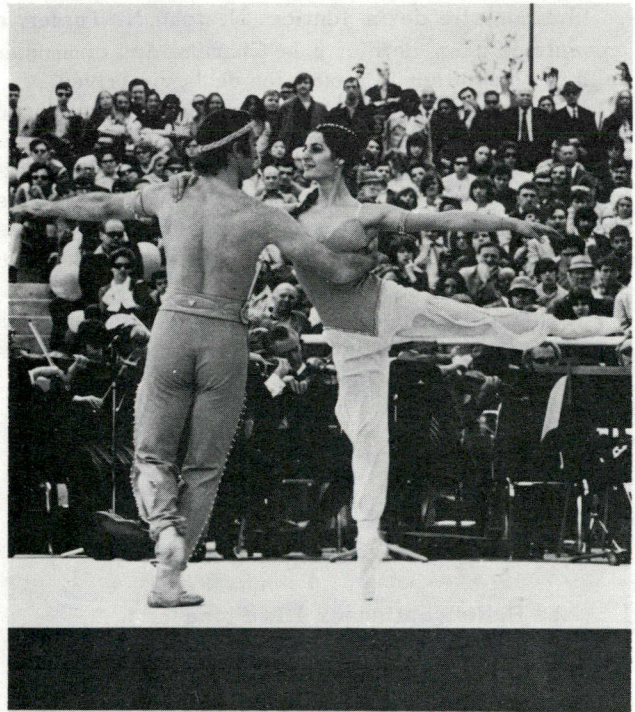
Le projet de loi modifie également la Loi sur la responsabilité de la Couronne afin de prévoir que lorsqu'un préposé de la Couronne fédérale commet

une infraction contre les dispositions de la Loi, le Gouvernement fédéral soit responsable de la perte ou des dommages dus à son action. Il est aussi prévu que des dommages-intérêts punitifs n'excédant pas cinq mille dollars pourront alors être réclamés. On a formulé l'espoir que les législatures provinciales créeront aussi un droit semblable de dommages-intérêts pour l'espionnage illégal.

Le solliciteur général devra, chaque année, rédiger un rapport détaillé relatif aux autorisations pour lesquelles il a présenté une demande et aux interceptions faites en vertu de ces autorisations, et le soumettre au Parlement. Le procureur général de chaque province devra rédiger et publier un rapport similaire.

M. Turner a déclaré que le projet de loi serait rendu public dans le courant de l'été et qu'il serait probablement renvoyé à l'automne, après la deuxième lecture, devant le Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques. Le projet de loi s'inspire du rapport d'études faites par ce Comité.

#### LES BALLETS NATIONAUX À LA PLACE ONTARIO



Deux des danseurs étoiles des Ballets nationaux du Canada, Hazaros Surmeyan et Veronica Tennant, exécutent le pas de deux du ballet *Le Corsaire* dans l'amphithéâtre en plein air du Forum, à Place Ontario, parc d'amusements géant construit par le Gouvernement provincial sur des îles artificielles du lac Ontario.

Les Ballets nationaux, dirigés par Célia Franca, se produisent au Forum, depuis le 16 juin, pour une durée de 13 semaines, et donnent leur spectacle le mercredi soir.



## MISSION ÉCONOMIQUE EN CHINE

*Le communiqué suivant au sujet de la mission économique du Gouvernement canadien en République populaire de Chine a été émis le 6 juillet par le ministère de l'Industrie et du Commerce.*

Par suite de l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et le Canada le 13 octobre 1970, et dans le but de promouvoir les relations sino-canadiennes dans tous les domaines, une mission économique du Gouvernement canadien, dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, l'honorable Jean-Luc Pepin, a séjourné en République populaire de Chine du 28 juin au 4 juillet 1971 à l'invitation de Pai Hsiang-Kuo, ministre du Commerce extérieur de la République populaire de Chine. La mission se composait de représentants des ministères canadiens de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, du Revenu national, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des Affaires extérieures. L'honorable William Craig McNamara, sénateur, et M. Ray Perrault, député, représentaient le Parlement canadien. Il y avait aussi des représentants de divers organismes commerciaux et industriels du Canada, notamment des groupements associés à l'agriculture, à l'exploitation forestière, aux pâtes et papiers, aux entreprises minières, à la fabrication, aux produits chimiques, à l'industrie, au commerce, aux affaires bancaires, au génie, aux exportations et aux importations. Il s'agissait de la première visite d'une délégation du Gouvernement du Canada en République populaire de Chine. Au cours de la visite, le premier ministre Chou En-Lai et le vice-premier Li Hsien-Nien, du Conseil d'État de la République populaire de Chine, ont rencontré les membres de la mission à plusieurs reprises et ont eu des entretiens amicaux et constructifs avec les ministres du Commerce extérieur, de l'Agriculture, des Forêts et de l'Industrie légère, ainsi qu'avec les vice-ministres de l'industrie métallurgique et de l'industrie des combustibles et des produits chimiques. Les membres de la mission ont conféré longuement avec les dirigeants de la Banque populaire de Chine, le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et les sociétés nationales d'importation et d'exportation.

Malgré la grande distance séparant le Canada et la République populaire de Chine, il existe une amitié traditionnelle entre les deux pays. Tous deux entretiennent des relations amicales et d'importance majeure dans le domaine commercial depuis plusieurs années. Les deux parties ont convenu que l'établissement de relations diplomatiques devrait aider à resserrer les relations commerciales, économiques et autres.

Les deux pays partagent aussi le désir d'établir les relations susmentionnées sur les bases déjà existantes, en tenant compte du fait que le resserrment des relations commerciales et économiques est un élément essentiel du développement de l'ensemble des relations sino-canadiennes. Les deux parties ont souligné avec satisfaction les nombreuses années de commerce mutuellement avantageux du blé entre le Canada et la Chine. Conformément au désir du Canada, la Chine continuera de conserver le Canada comme première source d'approvisionnement de blé lorsqu'il sera question d'importations.

M. Pepin a invité le ministre Pai Hsiang-Kuo à se rendre au Canada en compagnie d'une délégation commerciale du Gouvernement de la République populaire de Chine. M. Pai Hsiang-Kuo a accepté l'invitation avec plaisir. Les deux parties souhaitent voir s'établir un échange plus fréquent de missions dans des sphères particulières, telles que les métaux et les minéraux, les produits agricoles, les produits chimiques, la machinerie et l'équipement, et la production d'énergie électrique.

Les deux parties ont convenu d'organiser prochainement des foires commerciales, dans les pays respectifs afin de développer le commerce bilatéral. Elles ont également convenu qu'il faudrait tenir des consultations périodiques sur le développement des relations commerciales et économiques.

La visite amicale de la mission économique du Gouvernement canadien en Chine a largement contribué à resserrer les liens d'amitié entre le peuple chinois et le peuple canadien et à développer les relations commerciales entre les deux pays.

---

### CHANGEMENTS DANS LE CABINET FÉDÉRAL

Le Premier ministre a annoncé le 30 juin que le nouveau département d'État des Affaires urbaines a été officiellement créé et que M. Robert Andras a été assermenté à titre de ministre d'État aux Affaires urbaines.

Le décret du Conseil portant sur la création du

Département a été approuvé par la Chambre des communes récemment.

Le Premier ministre a annoncé également que M. Joseph Julien Jean-Pierre Côté et M. Jack Davis ont prêté serment respectivement en qualité de ministre des Postes et de ministre de l'Environnement, conformément à la Loi de 1970 sur l'organisation du Gouvernement, sanctionnée le 10 juin.



## LES POSTES SOULIGNENT L'IMPORTANCE DES TRANSPORTS

Le nouveau timbre ordinaire de 7c. des Postes canadiennes, qui fut émis le 30 juin, s'inspire de l'émission du 1er novembre 1968, et s'ajoute à la série de timbres sur les communications et les transports dont le premier fut émis le 8 février 1967.



Le motif du timbre, semblable à celui des timbres d'autres valeurs faciales qui représentent les cinq grandes régions économiques du Canada, marque l'importance vitale des communications et des transports qui servent à relier tous les points de l'immense territoire canadien. Le segment se rapportant aux communications montre une tour d'émission d'ondes ultra-courtes faisant partie d'un système qui s'étend d'un océan à l'autre et qui sert de complément aux liaisons par câbles terrestres et autres. Les transports sont symbolisés par divers moyens de transport terrestre, aérien et maritime.

### TRANSPORT ROUTIER

Si extraordinaire que puisse être la statistique des transports, elle revêt un caractère banal dans un territoire dont l'étendue est d'environ 5,000 milles sur 3,000 milles. Les transports, qui sont vitalement nécessaires à l'expansion commerciale d'un pays où vit une population de près de 22 millions d'âmes, sont assurés par des lignes ferroviaires dont la longueur est estimée à 60,000 milles, soit une moyenne plus élevée par habitant qu'en aucun autre pays du monde. Près de 500,000 milles de routes principales et de rues, en grande partie recouvertes, s'ouvrent à la circulation d'environ huit millions et demi de véhicules automobiles immatriculés. La "Rue principale", dont le Canada rêvait depuis des dizaines d'années, est devenue une réalité en 1962 lors de

l'achèvement de la route transcanadienne. Ce projet gigantesque d'un milliard de dollars, sanctionné par une loi du Parlement en 1949, s'étend sur une distance de plus de 4,800 milles, de Saint-Jean, (Terre-Neuve) jusqu'à Victoria, sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

### TRANSPORT FERROVIAIRE

Les ingénieurs ont dû accomplir des exploits herculéens pour construire la grande voie transcontinentale, et cela nous rappelle une autre réalisation grandiose des premières années qui ont suivi 1880, lorsque la province côtière du Pacifique, la Colombie-Britannique, a été reliée pour la première fois aux provinces de l'Est par une ligne de chemin de fer transcontinentale. Il y avait environ 65 milles de voie ferroviaire dans toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord en 1850; en 1860, le "ruban d'acier" avait atteint une longueur de plus de 2,000 milles.

### TRANSPORT AÉRIEN

Depuis que le *Silver Dart* d'Alexander Graham Bell a effectué le premier vol aérien du Canada en 1909, la conquête de l'air a contribué de façon considérable à l'économie du pays et à l'établissement de communications avec les régions éloignées. Aujourd'hui, de puissants avions à réaction transportent voyageurs et marchandises, d'Halifax à Vancouver, en quelques heures à peine, alors qu'en 1920, le premier vol d'un océan à l'autre, organisé par l'Office de l'air du Canada, avait exigé 45 heures, du 7 au 17 octobre.

### TRANSPORT MARITIME

Les voies fluviales furent les premières grandes routes des Blancs, et leur mise en valeur était nécessaire à l'expansion du commerce. Les barrières, que la nature avait élevées, sous forme de cataractes et de rapides, ont été supprimées par l'exécution de projets gigantesques, dont le plus remarquable est celui de la Voie maritime du Saint-Laurent, achevée en 1959 à un coût total de 470 millions de dollars, dont la part du Canada a été de 330 millions. Grâce à la Voie maritime, les villes situées sur les lacs intérieurs sont devenues des ports de mer, et les navires de haute mer, sauf les plus grands, peuvent pénétrer jusqu'à 2,000 milles à l'intérieur du pays.

### ÉCHANGE DE CADETS DE L'ARMÉE

Quelque cent cadets de l'Armée royale canadienne participeront cette année à l'échange annuel de cadets entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Du 23 juillet au 15 août, les contingents de cadets se rendront à des camps d'instruction dans les îles de la Jamaïque, de la Barbade, de Trinité-et-

Tobago, de Grenade, et en Guyane.

Les cadets canadiens participeront aux programmes d'instruction des pays d'accueil qui comprendront des activités telles que des leçons de tir, des exercices de maniement des armes, des cours de sauvetage et de premiers soins, de communications, de lecture des cartes, et de développement des qualités de chef.



## LES POSTES: NOUVEAU SERVICE UNIVERSEL "TOUT-PAR-AVION"

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a annoncé récemment le lancement d'un service de la Poste aux lettres internationale.

Voici, à ce sujet, la déclaration faite par le ministre à la Chambre des communes, le 23 juin:

...On s'est rendu compte, à la suite d'enquêtes sérieuses, qu'il s'écoulait de 20 à 40 jours avant que la poste aux lettres de surface ne parvienne en Europe, et encore plus de temps en Orient. Cette lenteur est naturellement inacceptable. A compter du 1er juillet 1971, le Canada deviendra le premier pays au monde à adopter le service universel "tout-par-avion" pour l'acheminement du courrier vers l'étranger. C'est donc dire qu'à compter de cette date, toutes les lettres pesant jusqu'à huit onces et destinées aux pays étrangers, à l'exception des États-Unis, seront acheminées exclusivement par voie aérienne. Ce service prend actuellement de trois à cinq jours.

Avant que les Postes canadiennes ne décident de lancer ce service amélioré, nous avons eu à prendre une décision difficile relative au prix que devront payer les usagers. Il était essentiel que toute nouvelle structure tarifaire soit facile à comprendre et à appliquer sur une base uniforme pour le courrier en provenance du Canada.

Il nous a donc fallu abolir les tarifs préférentiels s'appliquant à certains pays, pour la poste aux lettres de surface. Les Canadiens qui posteront des lettres à destination de l'étranger paieront dorénavant les mêmes taux pour ce service "tout-par-avion", quelle que soit la destination finale.

### NOUVEAUX TARIFS

Selon la nouvelle structure, les tarifs du service universel "tout-par-avion" seront les suivants:

Jusqu'à une once - 15c.; plus d'une once, jusqu'à quatre onces - 40c.; plus de quatre onces, jusqu'à huit onces - 90c.

Les anciens tarifs pour le courrier acheminé par voie aérienne étaient: 15c. pour chaque demi-once pour le courrier à destination de l'Europe et de l'Amérique du Sud, et 25c. chaque demi-once pour le courrier destiné à l'Asie. C'est donc dire qu'une lettre expédiée en Europe par avion, et pesant trois onces, coûtait auparavant 90c. Selon le nouveau tarif, il en coûtera 40c. soit une réduction de plus de 50 p. 100.

Selon le nouveau système universel "tout-par-avion", le client devra, comme auparavant, apposer une étiquette bleue portant l'inscription "par avion", même si toutes les lettres pesant jusqu'à huit onces sont acheminées par voie aérienne. Cette mesure permettra de s'assurer que ces lettres seront acheminées par voie aérienne jusqu'à leur destination finale.

Ce nouveau service "tout-par-avion" a été rendu possible grâce à la collaboration des compagnies aériennes de transport du Canada et d'autres pays. Elles ont participé en effet à la planification de ce programme ainsi qu'à l'établissement des coûts. L'Union postale universelle a de plus endossé cette initiative des Postes canadiennes.

Une nouvelle catégorie de courrier international, appelée "petits paquets" entrera également en vigueur le 1er juillet 1971. Cette initiative a pour but d'offrir un service plus économique à l'égard des petits colis pesant jusqu'à une livre. Les petits paquets contenant des petits objets, des disques de phonographe, des bandes enregistrées, des cartes informatiques et d'autres objets du même genre seront acheminés à un coût moindre que la poste aux colis. Plusieurs pays offrent déjà ce service....

## LES JEUNES S'INTÉRESSENT AUX PARCS NATIONAUX

Sept mille jeunes Canadiens ont participé récemment au concours d'illustrations et au concours d'essais commandités conjointement par le Conseil d'embellissement du Canada et la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces jeunes ont des idées bien définies sur la façon d'utiliser au mieux les parcs nationaux du Canada et de les garder propres.

Cent quatre-vingt-deux gagnants ont été choisis et recevront un total de \$2,750 en prix, s'étageant de \$1 à \$200.

Les deux concours, destinés respectivement aux étudiants de 10 à 12 ans et de 13 à 14 ans, font partie d'une campagne lancée récemment pour enrayer

l'habitude de joncher de déchets les parcs nationaux. L'an dernier, il en a coûté trois millions de dollars aux contribuables pour nettoyer leurs parcs nationaux, une fois la saison de fréquentation terminée. Les concours avaient également pour but d'inculquer à la jeunesse canadienne une meilleure connaissance et une meilleure appréciation des valeurs et des idéaux d'un parc national.

Le nombre des réponses a été plus élevé que prévu. On a reçu une participation de chaque province et de chaque territoire, aussi bien que de l'Europe et des Caraïbes. Certaines participations sont venues des écoles, à titre de travaux scolaires.

Les fonctionnaires des parcs nationaux sont d'avis que les concurrents ont très bien saisi la vocation fondamentale des parcs nationaux: celle d'être des sanctuaires de la nature. Plusieurs jeunes ont exprimé leur profonde inquiétude face à la dété-



rioration du milieu naturel canadien, leur crainte que la génération future ne puisse connaître les joies de la vie en pleine nature.

#### NOMBREUSES SUGGESTIONS

Leurs suggestions et leurs idées en matière d'administration et d'utilisation des parcs ont été originales et variées. Un bon nombre croient que les problèmes des parcs et ceux du chômage pourraient être tous deux résolus si l'on embauchait du personnel supplémentaire pour surveiller et nettoyer les parcs. D'autres ont des opinions bien ancrées sur la façon dont les parcs devraient être zonés et ils ont suggéré des usages spécifiques pour certains secteurs. Quelques-uns estiment qu'il serait bon de réserver des sections à l'usage exclusif des jeunes. Un concurrent a suggéré la mise en jachère de certains secteurs des parcs à tous les deux ou trois ans, pour permettre leur régénération. On y interdirait alors l'accès aux visiteurs. D'autres suggestions comprenaient l'imposition d'amendes sévères à ceux qui enfreignent les règlements, et l'interdiction de circuler pour les voitures à traction animale.

Plusieurs étudiants, cependant, déclarèrent que l'on doit mettre l'accent sur l'éducation, en enseignant aux Canadiens à devenir plus fiers de leurs parcs nationaux.

Les concurrents ont également fait preuve d'imagination en ornant de rubans, boucles et dessins la présentation de leur travail. On suggéra même un modèle de poubelle épousant la forme des animaux du parc.

#### LES RELATIONS CANADO-NIGÉRIENNES

Dans le cadre de la visite qu'il a effectuée au Canada, du 24 juin au 3 juillet, le président de la République du Niger, Son Excellence Diori Hamani, accompagné de S.E. Mai Maigana, secrétaire d'État, a eu des entretiens privés avec le premier ministre Trudeau, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie.

Ces entretiens ont permis de passer en revue la situation internationale, les relations canado-nigériennes ainsi que le programme de coopération économique et technique entre les deux pays.

Lors de leur rencontre, le premier ministre et le chef d'État nigérien se sont engagés à renforcer les liens étroits d'amitié et de coopération qui ne cessent de se développer entre les deux pays.

M. Trudeau s'est réjoui de la décision récente du chef d'État nigérien de nommer un ambassadeur résident au Canada en la personne de S.E. Mai Ary Tanimoune, ancien premier vice-président de l'Assemblée nationale nigérienne. Pour sa part, le premier ministre a annoncé l'affectation, à Niamey, d'un représentant de l'Agence canadienne de développement international. Les deux chefs de gouvernements ont reconnu que ces mesures permettraient d'assurer une meilleure coordination du programme de coopération économique et technique entre les deux pays.

MM. Trudeau et Diori ont exprimé leur satisfaction des progrès accomplis par l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones depuis sa création en 1970. Ils ont réaffirmé leur appui continu aux objectifs de l'Agence, et le premier ministre s'est dit honoré que le Canada puisse être l'hôte, au cours de l'automne prochain, de ce grand rassemblement de la Francophonie après les deux premières Conférences constitutives de l'Agence, à Niamey, en 1969 et 1970.

#### COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

Dans le domaine de la coopération économique et technique entre le Canada et le Niger, le chef d'État nigérien s'est dit très satisfait de l'évolution de l'ensemble du programme actuel. Sur ce dernier point, les autorités canadiennes ont été saisies d'un certain nombre de projets dans des domaines aussi variés que le développement communautaire, la navigation fluviale, le transport de l'énergie hydro-électrique, l'éducation et le développement minier.

Des accords de principe ont été donnés pour un accroissement de l'assistance technique et pour l'envoi de matériel scolaire et de médicaments. De plus, l'Agence canadienne de développement international a signifié son intérêt à une participation canadienne éventuelle dans un secteur du vaste projet de développement régional du Liptako-Gourma dans lequel se sont engagés le Niger, la Haute-Volta et le Mali. L'Agence s'est dite aussi disposée à entreprendre une expérience pilote dans un projet d'éducation de masse, à fournir une première partie de l'équipement et de l'aide technique au projet de navigation sur le fleuve Niger, ainsi qu'à l'Office des produits vivriers du Niger. Enfin, l'Agence poursuit présentement l'étude d'une intervention canadienne possible dans un projet de transport d'énergie électrique entre le Niger et le Nigéria, et dans un projet d'enseignement technique.